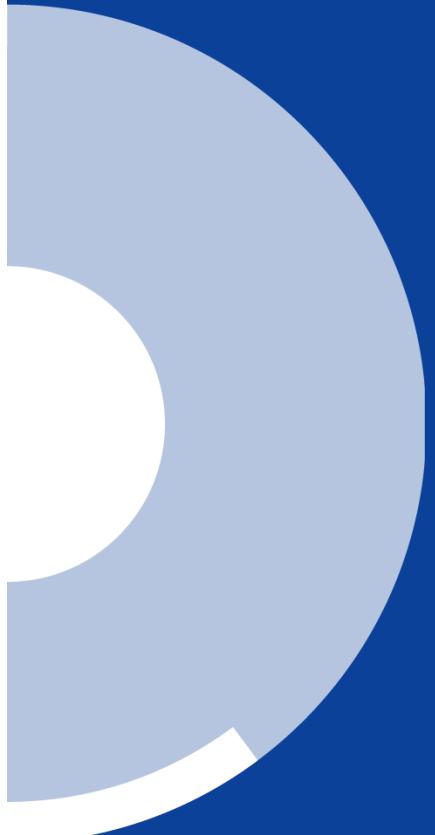


Affections psychiques et reconnaissance en Maladie Professionnelle

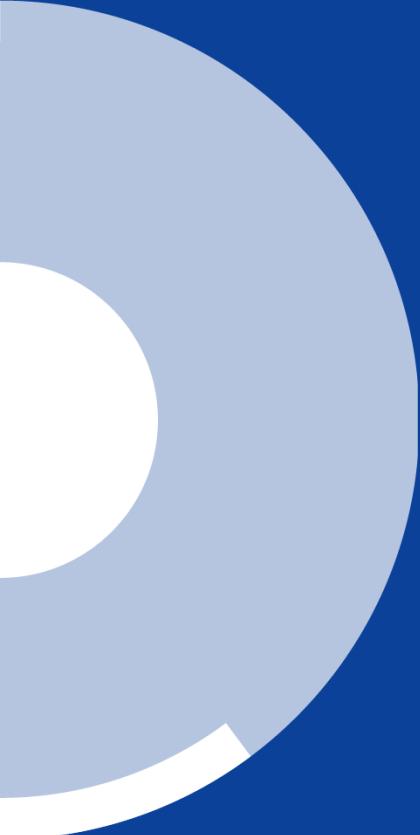


01

CONTEXTE MEDICO-ADMINISTRATIF

CONTEXTE GENERAL DE L' INSTRUCTION MEDICO- ADMINISTRATIVE

- ✓ Pas de tableau de maladie professionnelle pour les affections psychiques.
- ✓ Instruction possible dans le cadre de l'alinea 7 de l'art 461.1 du Code de la Sécurité Sociale (saisine du Comité Régional de reconnaissance des Maladies Professionnelles CRRMP).



02

L'INSTRUCTION MEDICO-ADMINISTRATIVE

INSTRUCTION DU DOSSIER ET OBSTACLES IDENTIFIÉS

L'instruction du dossier de demande de reconnaissance MP débute à la réception par l'Assurance Maladie - Risques professionnels :

- ✓ D'une déclaration de MP adressée par l'assuré/salarié
- ✓ D'un certificat médical initial rédigé par tout médecin

Obstacles identifiés :

- ✓ Renonciation des assurés/salariés
- ✓ Réticence de certains médecins prescripteurs (peur d'engager leur responsabilité)

RÔLE DU MÉDECIN CONSEIL DE L'ASSURANCE MALADIE

- ✓ Caractériser la pathologie ;
- ✓ Etablir si le seuil d'incapacité généré par cette pathologie atteint 25% de gravité (examen ou interrogation de l'assuré(e), arrêt de travail médicalement justifié, impact sur la vie sociale, projet thérapeutique en cours...) ;
- ✓ Rédiger un rapport médical transmis au CRRMP.

Questionnaire adressé au psychiatre ou médecin traitant afin de recueillir notamment des éléments diagnostiques et de l'histoire clinique (pièce du dossier CRRMP)

Questionnaire adressé au médecin du travail portant essentiellement sur la nature de l'exposition au risque dans l'entreprise (pièce du dossier CRRMP)

GESTION MÉDICO-ADMINISTRATIVE

- ✓ L'investigation débute dès lors que les conditions médicales sont déterminées : **DPCM fixée et IP ≥ à 25%**.
- ✓ S'agissant d'une maladie professionnelle hors tableaux, **l'enquête est obligatoire** et intervient après l'envoi de questionnaires.
- ✓ L'enquête a lieu quelles que soient les réponses apportées aux questionnaires puisque l'instruction de cette demande en reconnaissance en maladie pro hors tableau passe par une saisine du CRRMP (alinea 7 article L461.1 du CSS).

RÔLE DE L'ENQUÊTEUR ADMINISTRATIF DE LA CPAM

La démarche d'enquête dans le cadre d'une demande de reconnaissance professionnelle pour affection psychique est particulièrement complexe.

Elle doit être méthodique et précise.

Elle nécessite une expertise et un savoir-faire importants.

- ✓ Recueillir des éléments factuels pouvant concourir à une souffrance au travail
- ✓ Elaborer une synthèse type

RÔLE DE L'ENQUÊTEUR ADMINISTRATIF DE LA CPAM

- ✓ L'enquêteur étudie minutieusement les questionnaires assuré et employeur (6 dimensions de souffrance au travail) ainsi que toutes les attestations de témoignages qui auraient été transmises
- ✓ Il prépare ensuite l'audition de l'assuré qu'il contacte toujours en premier.
- ✓ Au regard des éléments recueillis lors de cette audition, il prépare ensuite les auditions des témoins cités par le salarié.
- ✓ L'enquêteur entend l'employeur en lui demandant également tous les moyens de preuves à l'appui de ses déclarations (éléments factuels et/ou témoins susceptibles ensuite d'être auditionnés à leur tour).
- ✓ Une fois toutes les versions recueillies, tous les éléments factuels reçus et traités, l'enquêteur rédige une synthèse sous forme de tableau à destination des membres du CRRMP.

L'intégralité des questionnaires reçus, des auditions, des documents recueillis, des attestations de témoignages... seront consultables par les parties au terme des délais réglementaires.

RÔLE ET COMPOSITION DU CRRMP

Rôle du CRRMP : établir s'il existe (ou pas) un lien direct et essentiel entre l'exposition professionnelle et la pathologie déclarée.

Son avis doit être motivé et argumenté.

Une référence = le guide du CRRMP (**§ affections psychiques → évolutions 2025**).

Composition du CRRMP :

- ✓ Un médecin inspecteur ou un médecin du travail
- ✓ Un professeur de médecine ou un praticien hospitalier (psychiatre ou non)
- ✓ Un médecin conseil

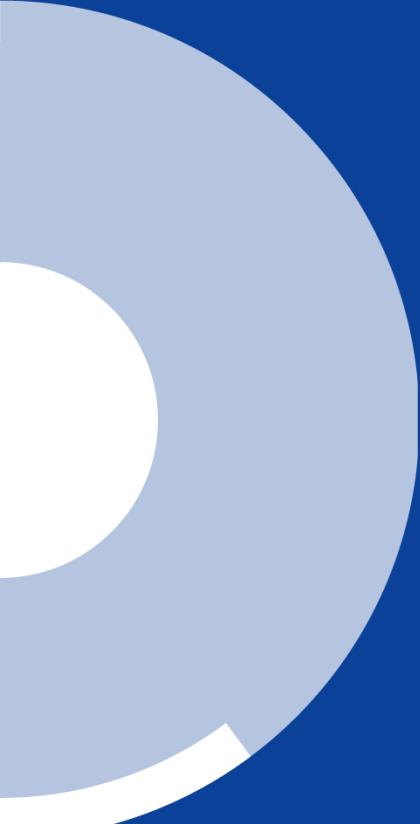
Un ingénieur-conseil de votre caisse régionale (Carsat/Cramif/CGSS) peut être consulté par le comité.

DERNIÈRE ACTUALISATION DU GUIDE POUR LES CRRMP

- **Nouvelle version (publication au début du 2ème trimestre 2025) :**
 - Le guide est disponible sur le site de l'INRS.
 - Intégration de recommandations issues de travaux de la Société Française de Santé au Travail (SFST).

DERNIÈRE ACTUALISATION DU GUIDE POUR LES CRRMP

- **Place des antécédents psychiatriques ;**
- **Temporalité des actions correctrices menées par l'employeur ;**
- 6 catégories de **facteurs de risque psychosociaux au travail du rapport Gollac et Bodier** devant être explorées :
 - Intensité du travail
 - Exigences émotionnelles et violences
 - Autonomie /Latitude décisionnelle /Manque de supervision et autonomie non adaptée
 - Rapports sociaux au travail
 - Conflits de valeur
 - Insécurité de la situation de travail : risque pour la pérennité de l'emploi, évolutions technologiques majeures...
- Précision sur la **notion de « lien direct et essentiel »** entre les affections d'origine psychique et le travail habituel (essentialité # exclusivité).

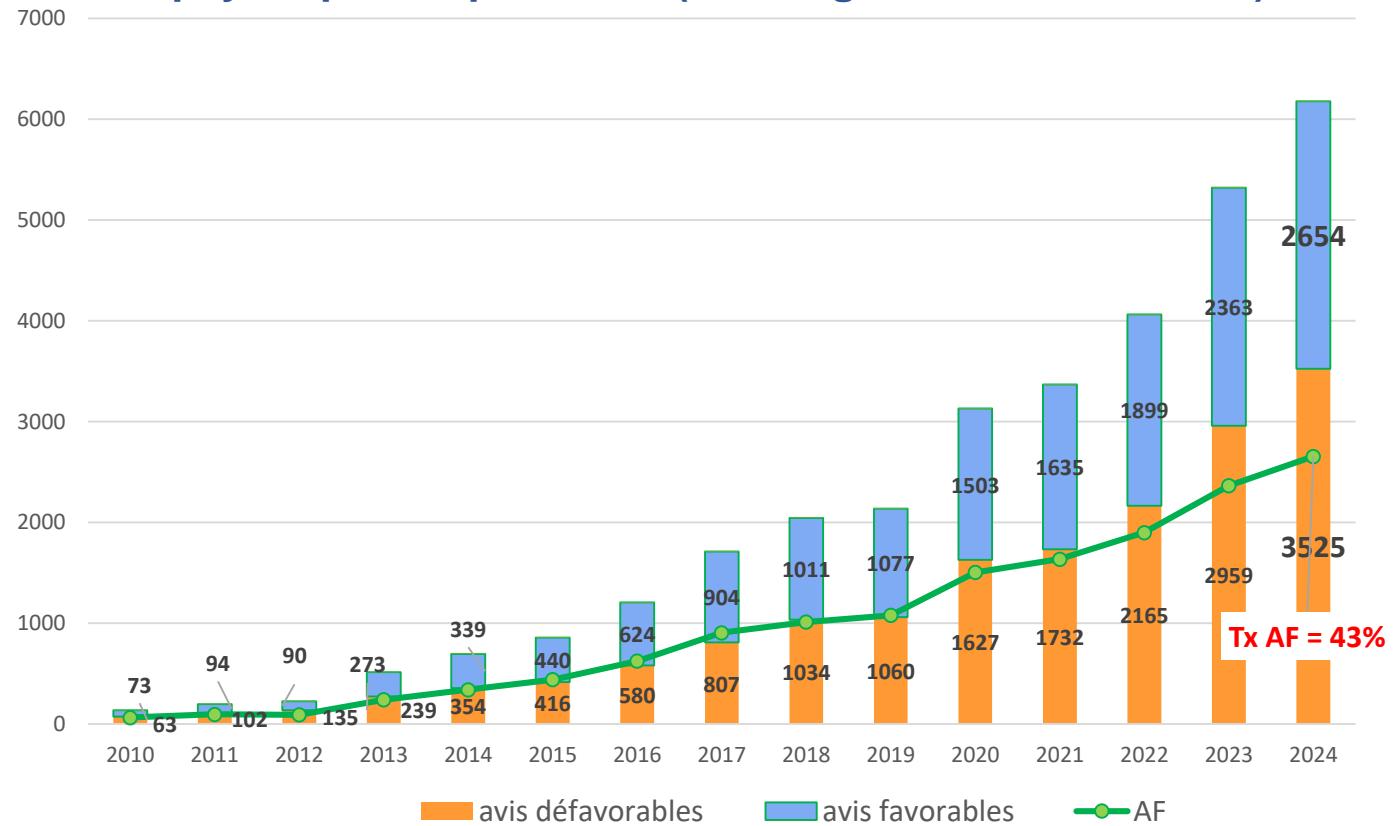


03

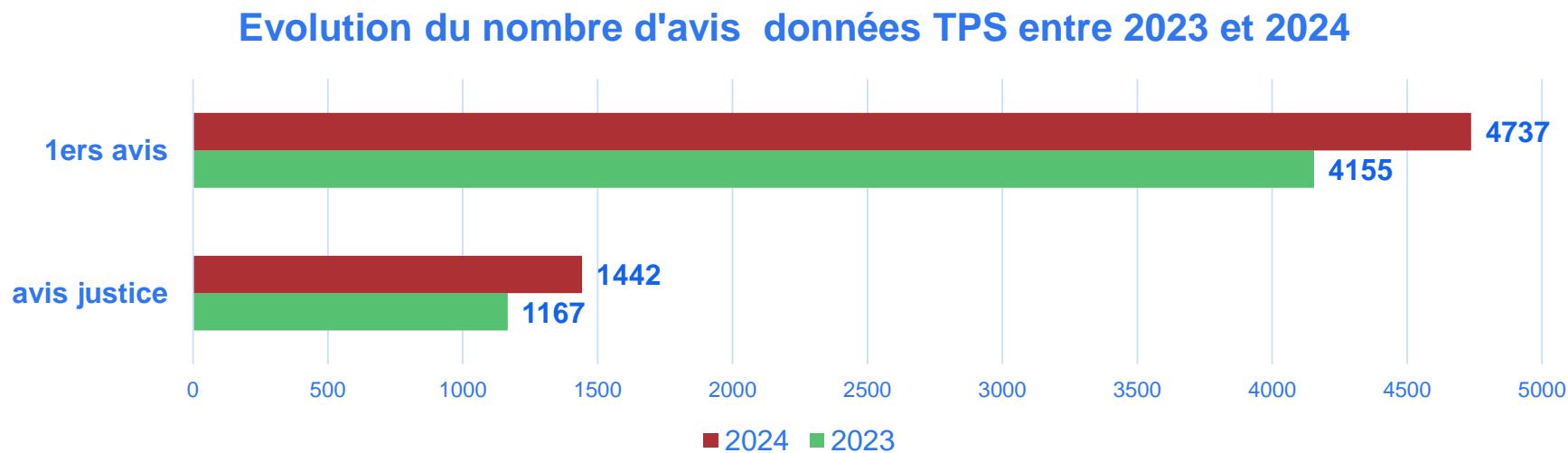
BILAN 2024 DES CRRMP

EVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS RPS TRAITÉS PAR LES CRRMP DEPUIS 14 ANS

Evolution du nombre de dossiers traités pour affections psychiques depuis 2010 (tous régimes et contentieux)



EVOLUTION DU NOMBRE D'AVIS DONNÉS TPS



RÉPARTITION DES AFFECTIONS PSYCHIQUES RECONNUES PAR LES CRRMP

Sur les trois dernières années :

- ✓ Etats dépressifs pour près de 74%
- ✓ Troubles anxieux pour 25%

Les affections psychiques représentent pratiquement 60% des dossiers de maladie professionnelle hors tableau (alineas 7).

FOCUS TPS: ANALYSE HOMMES/FEMMES (1ERS AVIS 2024 TOUS RÉGIMES HORS AS)

- ***Représentation principalement féminine des demandes de reco MP TPS = 65%***
- ***Taux de reconnaissance similaires entre femmes et hommes (40% premiers avis)***

TPS	Femmes	Part AF	Hommes	Part AF	TOTAL
1ers avis	3073 (65%)	1259 (41%)	1664 (35%)	660 (40%)	4737

SECTEUR D'ACTIVITE AFFECTIONS PSYCHIQUES

TOP 5 DES SECTEURS D ACTIVITE et **taux de reconnaissance**

1. Directeurs de services administratifs et commerciaux (14%) => **56% AF**
2. Professions intermédiaires, finance et administration (11%) => **43% AF**
3. Commerçants/vendeurs (7%) => **43% AF**
4. Spécialistes en administration d'entreprises (6%) => **43% AF**
5. Employés de bureau (4%) => **39% AF**

Source: Classification internationale type des professions 2008 (CITP 08) avec dix grands groupes professionnels subdivisés en sous-groupes professionnels

04

LES ACTIONS EN PRÉVENTION DES RPS DE L'ASSURANCE MALADIE

LES ACTIONS EN PRÉVENTION DE L'ASSURANCE MALADIE – RISQUES PROFESSIONNELS

- ✓ Des supports de sensibilisation et d'information, via l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité), pour outiller les entreprises et les aider à déployer une démarche de prévention ;
- ✓ Des formations pour monter en compétence ;
- ✓ Des initiatives régionales en lien avec le réseau Anact / Aract, les DIRECCTE et les services de santé au travail pour faciliter l'accès des entreprises aux offres de prévention des risques psychosociaux (RPS) ;
- ✓ RPS Accompagnement : une aide financière pour prévenir les risques psycho-sociaux en entreprise